



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2004-2006 :

Action 2006



www.dfait-maeci.gc.ca/sd-dd

Table des matières

Message des ministres	1
Vision d'un avenir durable	2
Introduction	3
Évaluation d' <i>Action 2003</i> : Résumé	4
Établissement des buts	6
But 1 : Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.	8
But 2 : Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales.	12
But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable.	20
But 4 : Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, 2002.	28
Pour atteindre les buts fixés	42
Profil : Ministère des Affaires étrangères Ministère du Commerce international	43
Résumé des consultations	44
Glossaire	45
Acronymes	48
Annexes I à IV (disponibles sur le site Web du MAECI http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp)	
Annexe I : Évaluation d' <i>Action 2003</i> , deuxième stratégie de développement durable du MAECI	
Annexe II : Établissement des buts — L'examen des questions	
Annexe III : Processus de consultation du MAECI	
Annexe IV : Sommet mondial sur le développement durable : Engagements auxquels les deux ministères participent	

E2-212/2006

ISBN # 0-662-67848-6

Message des Ministres

En décembre 2003, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a été divisé en deux ministères, soit celui des Affaires étrangères et celui du Commerce international. Néanmoins, les deux entités continueront de collaborer étroitement sur un grand nombre de dossiers, par exemple le développement durable, qui englobe l'environnement, l'économie et la société. De plus, les deux ministères ont toujours de multiples occasions de collaborer avec d'autres pays, des groupes internationaux et des partenaires nationaux en vue d'atteindre des objectifs communs de développement durable.

Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, a été élaborée lorsque les deux ministères étaient regroupés; mais, avec quelques modifications mineures, elle offre toujours un cadre valable pour les initiatives des deux nouveaux ministères. On y trouve la perspective du personnel et celle d'autres ordres de gouvernement, de groupes autochtones, d'universitaires, de représentants des milieux d'affaires, d'organisations non gouvernementales et de membres du public.

Nous vous encourageons à vous familiariser avec cette stratégie, qui établit de nouvelles initiatives et s'appuie sur les réalisations notables qu'*Action 2000* et *Action 2003* ont rendu possibles. Nous sommes persuadés que la mise en œuvre d'*Action 2006* aura des retombées positives pour le Canada et contribuera au développement durable partout dans le monde.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bill Graham'.

Bill Graham
Ministre des Affaires étrangères



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'James Peterson'.

James Peterson
Ministre du Commerce international

Vision d'un avenir durable

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international partagent une vision de l'avenir durable dans laquelle le développement est un objectif qui anime l'ensemble de la politique étrangère du Canada.

Un monde durable est prospère et sûr; son environnement est sain, et ses ressources sont maintenues aux niveaux nécessaires pour les générations futures. Un monde durable pratique la justice sociale et la tolérance culturelle, embrasse la diversité et reconnaît à tous leurs droits humains fondamentaux. Un monde durable recherche des approches novatrices et multiculturelles pour résoudre les problèmes politiques, commerciaux, environnementaux et sociaux.

Pour concrétiser cette vision d'un avenir durable, les deux ministères doivent élaborer et exécuter leurs politiques d'une façon cohérente, fondée sur des principes et propice à l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales dans toutes les facettes du processus décisionnel. Dans leur recherche de solutions créatives et collectives aux problèmes mondiaux, ils doivent collaborer de près avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et la société canadienne de sorte que les valeurs, les intérêts et les aspirations du Canada se reflètent adéquatement dans le développement de stratégies internationales efficaces.

Le développement durable (DD)

Le développement durable est généralement défini comme une façon de penser et d'agir qui « répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Notre Avenir à Tous, Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987)

Le développement durable a pour but ultime de maintenir la vie dans le respect de la capacité du milieu et sans préjudice pour les générations futures. Il a pour prémisses que les initiatives prises par une société dans sa marche vers le progrès sont plus susceptibles d'être durables si elles découlent de stratégies intégrées qui reconnaissent l'interdépendance entre la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Le DD évalue les incidences non seulement immédiates mais aussi à long terme de ces trois volets les uns par rapport aux autres, cherche à concilier les vues divergentes, atténue les effets négatifs et, en dernière analyse, indique les meilleures façons d'obtenir des résultats durables.

Texte d'appui utilisé par les deux ministères

Introduction

En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de manière à obliger les ministères et organismes fédéraux à déposer une stratégie de développement durable au Parlement tous les trois ans. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) s'est employé à intégrer dans ses politiques, ses programmes et ses opérations les principes du développement durable (DD) dans le cadre des deux stratégies antérieures, *Action 2000*, déposée en décembre 1997, et *Action 2003*, déposée en février 2001.

Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, fait fond sur les points forts de ces deux stratégies et énonce comment les deux ministères entendent faire la promotion du DD de 2004 à 2006. La stratégie vise quatre buts : 1) assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels; 2) veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit évident dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales; 3) promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable; 4) donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Action 2006 a été façonnée par les consultations tenues tant à l'interne qu'à l'externe, ainsi que par les priorités et objectifs stratégiques du MAECI. Le DD appuie *la promotion des valeurs et de la culture canadiennes à l'étranger en faisant la promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et du respect de la primauté du droit*. En outre, *il a un impact positif sur la prospérité et l'emploi au Canada* en favorisant la croissance économique sur le long terme et en confirmant la réputation du Canada comme partenaire commercial responsable. Enfin, le DD contribue à *protéger notre sécurité à l'intérieur d'un cadre mondial stable* en renforçant les institutions responsables et transparentes, la stabilité sociale et l'inclusion économique. Outre qu'elle contribue à entretenir une image positive du Canada à l'étranger, la promotion du DD sert

les objectifs commerciaux internationaux du Canada grâce à l'effet positif que peuvent avoir le commerce et l'investissement sur les droits de la personne, la protection de l'environnement et les normes de travail.

Action 2006 reconnaît la valeur des partenariats dans la progression vers le DD. Elle reflète aussi des recommandations récentes de la Commissaire à l'environnement et au développement durable quant à la nécessité d'expliquer les changements entre la deuxième et la troisième stratégies et comment s'imbrique la stratégie dans les autres plans et priorités ministériels; de se focaliser sur les nouvelles initiatives et montrer leurs retombées à long terme; et d'améliorer les normes précédentes de mesure du rendement.

Le DD est un processus évolutif par nature, et c'est pourquoi la présente stratégie ne sera pas statique. De nouveaux objectifs seront incorporés là où c'est approprié, sur la base des rapports annuels d'étape, des résultats de la recherche et de l'évolution de la situation, y compris au chapitre de la relation opérationnelle entre les deux ministères.

Si, dans l'idéal, il ne faudrait inclure des initiatives qu'une fois dûment prises en considération leurs répercussions économiques, sociales et environnementales, certaines initiatives de la stratégie ne prennent en compte pour l'essentiel que deux de ces dimensions fondamentales. Ce choix est dicté par l'importance des initiatives dans la promotion du DD, le fait que les impacts environnementaux englobent souvent des considérations sociales, comme celles relatives à la santé, et le ferme espoir « d'arriver à bon port ».

Document de changement, *Action 2006* aura sans doute des répercussions sur le travail des plus de 7 000 employés des deux ministères qui travaillent au Canada et dans 270 ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats et bureaux satellites dans 180 pays. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'auront ces personnes, à la fois à titre individuel et dans l'exécution de leurs fonctions professionnelles, sur les progrès réalisés au chapitre du DD.

Évaluation d'Action 2003 : Résumé

Dans le cadre d'Action 2003, *Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, il y a eu nombre de réalisations notables. Le personnel peut être fier du rôle qu'il a joué dans la préparation et la négociation internationale des dossiers suivants, de même que du leadership dont il a souvent fait montre pour atteindre de tels résultats :

1. La *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants* (2001), qui devrait contribuer à réduire et, là où c'est possible, à éliminer un certain nombre des grands polluants de ce type.
2. Les *amendements à la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* (2001), qui interdisent les prélèvements massifs d'eau de tous les grands bassins hydrographiques au Canada.
3. Le *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* (2001), qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques que peuvent poser les organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.
4. Le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (2002), qui servira la sécurité humaine dans le cadre du mandat que la Cour a reçu de juger les cas de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et grâce aux progrès que celle-ci permettra de faire en droit international en ce qui a trait aux droits des victimes et des enfants ainsi qu'à la justice sexospécifique.
5. La *ratification, par le Canada, du Protocole de Kyoto* (2002), une étape importante pour le Canada dans le renversement de la tendance actuelle au réchauffement planétaire.
6. Le *Plan d'action international de la FAO concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée* qui vise à prévenir, à contrecarrer et à éliminer ce type de pêche.
7. Le *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales*, un outil pour exécuter les évaluations environnementales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et mener d'autres négociations commerciales internationales.
8. La *responsabilité sociale des entreprises (RSE)*, issue du Plan d'action du Sommet des Amériques de 2001 et l'objet d'une première conférence hémisphérique (2002). La RSE est un précieux instrument de DD qui encourage les entreprises à s'intéresser de plus près aux relations avec les intervenants face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.
9. Le *Plan d'application de Johannesburg*, issu du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) en 2002, qui établit pour tous les pays participants des priorités et des actions spécifiques dans une vaste gamme de secteurs associés au développement durable.

Les réalisations qui précèdent ne concernent que neuf des 68 engagements énoncés dans *Action 2003*, dont 56 ont été entièrement respectés à la date de publication du présent rapport.

Une évaluation a été menée pour mieux mesurer l'efficacité relative d'Action 2003. Parmi les évaluateurs figuraient les membres du Groupe de travail du MAECI sur le DD, les agents chargés de faire rapport annuellement sur les engagements pris dans le cadre de la stratégie, les participants aux consultations internes et externes et un consultant de l'extérieur. Le texte intégral du rapport d'évaluation est reproduit à l'Annexe I*, mais on trouvera ci-après un résumé de ses quatre sections.

La première section, *Le développement durable et le MAECI*, examine comment le DD a été intégré dans les secteurs d'activité et identifie certains des défis qu'il reste à relever. Il y est mentionné que, malgré des progrès substantiels au niveau des stratégies ministérielles, un bon nombre de ministères fédéraux et la Commissaire à l'environnement et au développement durable reconnaissent qu'il reste manifestement à implanter une stratégie pangouvernementale du DD qui encadre les stratégies ministérielles. Dans les deux ministères, il faut étendre à tous les secteurs la responsabilité et la « maîtrise » des activités prévues par la stratégie. À cet égard, le DD devrait être identifié comme un objectif horizontal, ou comme un thème unificateur pour tout objectif stratégique. Cela s'impose aussi pour imprimer une dynamique en faveur du DD dans les deux ministères en montrant encore plus clairement au personnel l'engagement de la haute direction dans ce domaine.

Dans la deuxième section, qui traite de la présentation et de la structure d'*Action 2003*, il est noté que le document représente une amélioration par rapport à son prédécesseur, *Action 2000*, mais qu'il pourrait encore être bonifié. En particulier, *Action 2003* aurait pu être de nature plus stratégique et assortie de buts et d'objectifs plus précis, ainsi que de cibles concises, mesurables, assorties d'échéances et établissant clairement les résultats attendus. La nécessité de faire du DD une réalité opérationnelle dans les deux ministères reste très présente, et il est suggéré qu'un « énoncé de mission » pourrait être utile à cet égard. Dans l'ensemble, il est jugé que la conception d'*Action 2003* a contribué à présenter de façon appropriée la nature du DD au MAECI au public et au personnel du ministère. Le rapport recommande de conserver cette conception pour la stratégie suivante, mais note que le prochain

document devrait être condensé et rationalisé; il suggère aussi qu'une « feuille de route » ou un tableau schématique du DD, d'une page, pourrait utilement illustrer comment les buts et les objectifs s'insèrent dans les plans et les priorités stratégiques des deux ministères.

La troisième section examine chacun des six buts d'*Action 2003*; et, bien que ces derniers restent valides, elle renferme des suggestions détaillées pour fusionner certains d'entre eux et en élargir d'autres et les renforcer au moyen d'objectifs plus concrets.

La dernière section reprend les messages les plus forts formulés par les participants aux ateliers internes et externes - la nécessité d'un plus grand leadership de la part du gouvernement et de ses ministères en matière de DD et la nécessité de donner une dimension plus stratégique à *Action 2006*, qui devrait avoir des buts et objectifs moins nombreux et assortis de résultats réalisables et clairs. On y renvoie également le lecteur au site web des deux ministères et aux nombreux progrès réalisés dans le cadre d'*Action 2003* pour expliquer pourquoi les buts de la prochaine stratégie devraient faire fond sur ces réalisations. Des informations plus précises sur les buts figurent dans la section suivante, « Établissement des buts ». En conclusion, le rapport reconnaît qu'il incombe au ministère des Affaires étrangères de jouer un rôle de coordonnateur et de médiateur entre les divers paliers gouvernementaux afin que le Canada puisse aller de l'avant le plus efficacement pour servir ses intérêts internationaux en matière de DD.

*Le texte intégral du rapport d'évaluation d'*Action 2003* est reproduit à l'*Annexe I d'Action 2006* sur le site du développement durable du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp>

Établissement des buts

Dans les débuts de l'élaboration d'*Action 2006*, on a tenu des ateliers consultatifs avec le personnel des deux ministères et avec des intervenants de l'extérieur. Même si la formule a varié légèrement dans l'un et l'autre cas, les participants ont été invités à faire un examen critique d'*Action 2003*, à identifier les grands enjeux de DD confrontant le Canada, à évaluer les recouvrements avec le mandat du MAECI (examen des questions) et à faire des recommandations sur le ciblage de la prochaine stratégie de DD.

Les participants aux deux ateliers se sont accordés pour dire que les buts fixés pour *Action 2003* demeuraient pertinents; ils étaient toutefois d'avis qu'ils pourraient être amalgamés et restructurés de manière à être plus clairs et à refléter les réalisations récentes du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) ainsi que les défis posés par la sécurité humaine et les conflits.

Les participants ont convenu que les deux ministères devaient s'assurer d'abord et avant tout de donner l'exemple au chapitre du développement durable. Ils ont aussi indiqué qu'il fallait continuer d'agir aux plans bilatéral, régional et multilatéral pour promouvoir et faire avancer le DD, et de faire fond sur les efforts déjà faits concernant la responsabilité sociale des entreprises, les liens entre le DD et la mondialisation et le commerce, ainsi que les mesures pour faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et à leurs impacts économiques et sociaux. Ils ont en outre mis l'accent sur la nécessité de trouver des moyens de réduire les disparités et les tensions sociales associées à la sécurité humaine et aux droits de la personne.

Les deux groupes ont insisté sur le fait que la communauté internationale et les Canadiens seraient à la fois déçus et découragés en l'absence d'une volonté ferme du Canada de donner suite aux engagements que lui-même et d'autres ont pris au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.

L'apport des participants aux ateliers et les conseils reçus du Groupe de travail du MAECI sur le développement durable ont aidé à élaborer les quatre buts et contribué au développement d'un bon nombre des objectifs, des cibles, des actions et des résultats attendus. Les groupes de consultation et un échantillonnage beaucoup plus grand de plus de 600 personnes, auxquelles ont été envoyées une version papier et une version électronique d'une ébauche d'*Action 2006* en août et en septembre derniers, les ont ensuite raffinés.

Les quatre buts sont énoncés ci-après. Suit une brève description de la façon dont on entend mener chacun à terme, accompagnée de tableaux avec objectifs, cibles et actions à l'appui ainsi que d'une description des résultats attendus. Les deux ministères sont responsables devant le Parlement de la réalisation des engagements énoncés dans les tableaux, et ils rendront compte chaque année des progrès faits à ce chapitre dans leur rapport sur le rendement. De plus, ils publieront chaque année des rapports d'étape sur leur site web du développement durable.

Pour plus d'information sur l'élaboration des buts, voir l'*Annexe II d'Action 2006* sur le site du développement durable du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp>

Action 2006

Les buts

- 1** Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.
- 2** Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales.
- 3** Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable.
- 4** Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

But 1 : Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international doivent non seulement embrasser et promouvoir les principes du DD sur la scène internationale, mais aussi veiller à ce qu'ils deviennent un élément fondamental de tous les aspects de leur activité. L'accomplissement de ce but exige une direction responsable et un personnel qui a confiance dans sa capacité d'incorporer les principes et critères suivants du DD dans les politiques, les programmes et les opérations.

- **processus décisionnel intégré** : fonder les décisions sur une évaluation globale de leurs incidences environnementales, sociales et économiques à court et à long termes, afin de s'assurer qu'elles produisent des résultats durables.
- **Consultation, transparence, partenariat, responsabilité partagée et obligation de rendre compte** : discuter avec les autres ministères et organismes fédéraux et les divers paliers de gouvernement, les organisations autochtones, le secteur privé, la société civile et les organisations nationales et internationales selon que de besoin, pour garantir un processus décisionnel inclusif sur les questions de fond et un partenariat fondé sur le mandat,

les ressources et les compétences de tous les partenaires, ainsi que des mécanismes de rapport efficaces.

- **Utilisation efficace des ressources** : promouvoir des politiques, des pratiques et des technologies qui réduisent la consommation et utilisent les ressources le plus efficacement possible.

Une application professionnelle des principes du DD suppose aussi un effectif qui se sent apprécié, a la formation voulue et est rémunéré de façon appropriée. Les deux ministères mettent de l'avant des politiques de ressources humaines en ce sens pour améliorer le moral des employés et leur satisfaction au travail, et diminuer le nombre de départs hâtifs dans certains groupes. Une des initiatives en cours est l'initiative e³, basée sur les principes de l'équilibre, de l'efficacité et de l'excellence : elle suppose de mettre en place des priorités claires et limitées, et de trouver des façons de travailler plus intelligemment de manière à trouver un meilleur équilibre entre la vie personnelle de l'individu et sa vie professionnelle.

Le tableau ci-après concernant le but 1 présente les nouveaux engagements pris par les deux ministères pour s'assurer de faire du DD un précepte opérationnel; on y trouve en outre les

engagements à réaliser dans le contexte du Système de gestion environnementale (SGE). Bien que le SGE soit focalisé sur le pilier « environnement » du DD plutôt que sur une intégration des trois piliers, on a jugé qu'il était trop important pour ne pas en faire mention dans le contexte de ce but. Le Comité de gestion environnementale continue de progresser dans le développement et l'application du SGE des deux ministères; basé sur les critères de la norme ISO 14000*, il cible 12 secteurs prioritaires : les sites contaminés, les réservoirs de stockage de combustible, les substances appauvrissant la couche d'ozone, l'approvisionnement, les bâtiments durables, la gestion de l'utilisation des terres, l'eau et les eaux usées, l'énergie, la gestion des déchets solides, les interventions d'urgence, la gestion des matières dangereuses et la gestion des flottes de véhicules. D'une importance clé pour une écologisation efficace des opérations, un tel SGE est particulièrement difficile à appliquer pour deux ministères à l'oeuvre dans 270 emplacements disséminés dans 180 pays.

Les deux ministères participent activement à divers comités interministériels qui partagent de l'information, développent des instruments et collaborent à l'examen de questions horizontales - qui tous influencent l'application des principes de DD. Une question horizontale digne de mention est l'élaboration d'une stratégie fédérale du développement durable, qui pourrait encadrer l'action de tous les ministères dans ce domaine. Nous continuerons de travailler avec d'autres ministères et organismes à élaborer une telle stratégie dans un proche avenir, en tant que première étape dans le développement d'une stratégie nationale. Les deux ministères participent aussi à une autre initiative horizontale d'envergure, l'Initiative de développement durable dans les opérations gouvernementales, qui a présentement pour objectif premier de faire adopter par les ministères des techniques de mesure et des méthodes de rapport communes.

**On trouvera dans le Glossaire plus de précisions sur les critères de la norme ISO 14000*

But 1 Les défis relatifs aux nouvelles structures ministérielles

Au fur et à mesure qu'évolueront les structures du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce international, il y aura des défis à relever:

- **poursuivre l'intégration du développement durable à des secteurs d'activité et à des plans d'activités distincts**
- **poursuivre le développement et la mise en oeuvre du système de gestion environnementale comme il s'applique à des opérations distinctes**
- **respecter tous les engagements de la Stratégie y compris ceux qui recouvrent les intérêts des deux ministères**
- **instaurer la surveillance et les liens hiérarchiques nécessaires afin d'éviter tout chevauchement inutile des tâches.**



But 1 Assurer une meilleure intégration du développement

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>1:A Meilleure connaissance ministérielle des principes de DD et capacité plus grande de les appliquer grâce à une sensibilisation et une formation plus poussées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Offrir des cours de formation d'intérêt pour la haute direction (2004). (ii) Inclure le rôle de l'examen environnemental et socio-économique dans les cours sur la gestion des risques commerciaux et financiers (mai 2004). (iii) Piloter un cours de sensibilisation au DD axé spécifiquement sur les besoins du personnel des missions (2004). (iv) Inclure dans la session de formation sectorielle à Globe 2004 un module DD à l'intention des agents de commerce participants des missions.
<p>1:B Meilleure intégration des politiques et soutien accru pour le DD à la grandeur des deux ministères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Nommer un champion du DD chez les sous-ministres adjoints ou sous-ministres, ainsi qu'un porte-parole du DD dans chaque direction générale (avril 2004). (ii) Mettre en place une politique du DD spécifique aux ministères, ainsi que des outils d'examen des politiques (lentille DD) (déc. 2004).
<p>1:C Meilleures communications à l'interne sur le DD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Créer une trousse d'outils de communication adaptés aux programmes de sensibilisation des missions à l'étranger en ce qui a trait au DD (juin 2004). (ii) Développer des produits de communication qui fassent la promotion des capacités du Canada dans le domaine du DD auprès des acheteurs étrangers (déc. 2005). (iii) Créer, sur le site web du DD, une logithèque des réussites en DD aux niveaux ministériel, fédéral, provincial et des entreprises ou au plan international (juin 2004). (iv) Développer des outils de sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (2005).
<p>1:D Meilleure gestion des projets grâce au Système de gestion environnementale (SGE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appliquer les nouvelles dispositions de la loi C-9 (évaluation environnementale des projets) (2004). (ii) Développer et appliquer une approche ministérielle à l'initiative sur les bâtiments durables (2005). (iii) Porter de 45 % en 2003 à 80 % en 2006 le pourcentage des évaluations de sites contaminés dans les propriétés de l'État à l'étranger.

durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise en DD pour la direction. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension de ce qui se fait, quand et pourquoi (par ex. les organismes de crédit à l'exportation, les institutions financières internationales et les institutions financières privées). 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Confiance plus grande des missions dans l'exécution des politiques et programmes de DD. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Confiance plus grande des missions dans l'exécution des politiques et programmes de DD. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du DD dans l'ensemble des activités. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation du DD comme politique ministérielle et formule uniforme d'examen des politiques. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion internationale du DD comme politique canadienne. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure communication quant à l'impact de l'application du DD. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure communication quant à l'impact de l'application du DD. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension ministérielle élargie de la RSE au MAECI et clarification de sa relation avec le DD. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation plus sûre, plus prévisible et plus opportune des évaluations environnementales. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des projets de construction avec l'approche élaborée pour l'initiative sur les bâtiments durables, entraînant des économies possibles. 	<hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des problèmes environnementaux sur les sites appartenant à l'État et collecte de données fiables à partir desquelles baser et prioriser les mesures correctrices et préventives. 	<hr/>

But 2 : Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont entre autres chargés de promouvoir le commerce international, de développer et de coordonner les politiques et priorités du Canada à l'étranger et de prodiguer des conseils à ces égards, ainsi que de promouvoir les valeurs et la culture canadiennes. Le DD est à la fois une priorité internationale et une valeur à laquelle les Canadiens sont attachés.

Principaux mandataires du Canada sur la scène internationale, les deux ministères jouent un rôle unique dans la promotion des trois piliers du développement durable dans les relations bilatérales, régionales et multilatérales qu'entretient le Canada. Ils savent l'importance de travailler avec les intervenants, les organisations autochtones, la société civile, les autres paliers de gouvernement et les autres ministères ainsi qu'avec les partenaires internationaux du Canada à trouver des moyens d'intégrer le DD dans nos initiatives internationales ainsi que dans les politiques et les programmes de travail des organisations mondiales dont le Canada est membre.

Un des ministères - et parfois l'un et l'autre - fera une promotion active du développement durable par le biais de sa participation à des organismes internationaux comme

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission nord-américaine de coopération environnementale (NACEC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation des États américains (OEA), le Sommet des Amériques, le Conseil de l'Arctique et le G8.

Le Canada est aussi actif à l'OMC. Le commerce international permet à chaque pays de mieux utiliser ses ressources en se spécialisant et en maximisant son avantage comparatif. Le commerce accroît l'efficacité économique, ce qui contribue à la croissance économique, à une plus grande productivité et à des revenus plus élevés. Il profite en outre tant aux entreprises qu'aux consommateurs en leur donnant accès à davantage de produits, de services, de technologies et d'idées. Un système commercial mondial peut aussi faire progresser le DD par son soutien des normes environnementales, de meilleures normes de travail, d'un respect plus grand des droits de la personne, et par les ressources supplémentaires qu'il

génère pour les politiques sociales. Il crée aussi un réseau international d'interdépendance qui concourt à la paix et à la stabilité dans le monde.

Le Canada croit que les règles et objectifs commerciaux et environnementaux devraient se renforcer mutuellement. C'est pourquoi les deux ministères se sont engagés à militer en faveur de marchés plus ouverts, plus prévisibles et obéissant à des règles; mais ils savent que certains Canadiens restent préoccupés par l'impact d'une libéralisation plus grande du commerce sur les intérêts canadiens et que le public doit donc être bien informé, consulté comme il se doit et engagé.

Il est convenu que le *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales*, adopté en 2001, continuera de s'appliquer dans nos négociations commerciales actuelles et futures.

De plus, les préoccupations communes associées au DD continueront de faire l'objet d'un examen avec les partenaires régionaux et bilatéraux. Un moyen pratique d'y parvenir est de négocier des ententes sur l'environnement et sur le travail parallèlement à la négociation d'accords bilatéraux et régionaux.

Établissements humains durables

Les zones urbaines accueillent actuellement près de la moitié de l'humanité et les chiffres ne cessent de croître. Le développement des sociétés contemporaines dépendra de la façon dont on perçoit et on gère la croissance des villes, dont certaines ont des populations et une économie dépassant celles de nombreux pays.

Au Sommet mondial sur le développement durable, le Canada a réaffirmé son engagement vis-à-vis du développement urbain durable en invitant le monde à se rendre à Vancouver à l'occasion du Forum urbain mondial. Ce forum, qui est une initiative du Programme des établissements humains des Nations Unies, a lieu tous les deux ans et permet d'échanger des idées et des pratiques exemplaires concernant les questions liées aux établissements humains.

Le Forum urbain mondial de 2006, qui se tiendra à Vancouver, offrira au Canada l'occasion de présenter ses pratiques exemplaires et de faire preuve de leadership en rapport avec le développement urbain durable.



But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:A Meilleure intégration des considérations environnementales liées au commerce dans nos relations bilatérales, régionales et multilatérales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Mieux intégrer les considérations environnementales et de développement durable dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques d'ici à 2005, à l'Organisation mondiale du commerce d'ici à 2005 et dans les accords commerciaux bilatéraux. (ii) Participer à l'examen décennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. (2004)
<p>2:B Meilleure intégration des considérations environnementales dans le financement et la promotion du commerce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Étudier la faisabilité de fournir une orientation nationale sur les services de transport durables qui aide les exportateurs canadiens à identifier et à utiliser les routes et systèmes les plus durables pour livrer leurs produits et services (2006). (ii) S'assurer que le futur règlement concernant la Corporation commerciale canadienne (CCC) en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> reflète le mandat et le rôle de la CCC (2006). (iii) Militer en faveur d'une version améliorée des Approches communes de l'OCDE concernant l'environnement et les crédits à l'exportation (2004). (iv) Appuyer le développement et la commercialisation de technologies novatrices de réduction de la pollution (2005). (v) Promouvoir les occasions d'exportation de technologies d'énergie verte par l'entremise du Bureau du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MDP et AC) et donner une viabilité accrue à des projets grâce au financement carbone - la vente de crédits de réduction d'émissions provenant d'une activité de réduction des émissions (2006).

développement durable soit manifeste dans ses relations

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> Intégration du processus décisionnel en commerce et en environnement, y compris dans le préambule et les clauses environnementales des accords, et élargissement des objectifs et des obligations au chapitre de l'environnement dans les accords parallèles au besoin. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Leadership canadien dans l'application du cadre de l'Accord pour mieux conserver, protéger et améliorer l'environnement nord-américain par la coopération et l'application efficace des lois environnementales. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Prise de décisions plus éclairée par les exportateurs canadiens quant aux options de transport durables. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure intégration des considérations environnementales dans la participation de la CCC à des projets à l'étranger pour assurer la prise en compte des facteurs environnementaux. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Avalisation, par le Conseil de l'OCDE, de meilleurs principes directeurs relatifs aux normes et aux procédures environnementales appliquées aux projets financés par des organismes de crédit à l'exportation. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Identification de partenaires pour des activités de recherche-développement internationales, attraction des capitaux nécessaires pour faire le développement et accroissement du commerce de produits et services canadiens éconénergétiques et réduisant les émissions. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> Plus grande participation du secteur privé à l'exécution de projets MDP et AC. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:C Appliquer le Plan canadien d'action pour l'Afrique en collaboration étroite avec l'ACDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) par l'entremise du Plan d'action pour l'Afrique (PAA) et d'autres engagements comme l'augmentation annuelle en cours de 8 % de l'aide internationale (la moitié ou plus allant à l'Afrique); et la participation du Canada au Forum de partenariat africain (2005). (ii) Conclure des partenariats bonifiés avec des pays africains dont l'action reflète les engagements pris dans le cadre du NPDA, y compris un engagement politique et financier envers la bonne gouvernance et la primauté du droit. (iii) Par l'entremise du Plan Afrique-G8 de renforcement des capacités africaines chargées de mener des opérations de soutien de la paix, fournir une aide technique et financière aux pays africains, à l'Union africaine et aux organisations régionales afin qu'ils s'engagent davantage dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent.
<p>2:D Progrès internationaux au plan de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) à lier aux initiatives du secteur privé et d'associations d'affaires du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Promouvoir et appuyer le leadership des sociétés canadiennes en matière de RSE en développant et diffusant mieux les outils et le matériel d'orientation aux niveaux national et international (2005). (ii) Accroître la participation des pays en développement au programme international de RSE (2006).
<p>2:E Coopération accrue en Amérique du Nord dans les dossiers environnementaux transfrontières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Développer des approches pour la mise en oeuvre de l'Annexe de 2000 sur l'ozone afin de respecter l'échéance de 2007 fixée dans l'Accord. (ii) Reprendre la négociation, avec les États-Unis et le Mexique, d'un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières. (iii) Finaliser les mesures d'application de l'Accord Canada-France sur le pétrole et le gaz d'ici à 2005. (iv) Examiner les possibilités d'une meilleure coopération avec les États-Unis concernant les espèces aquatiques étrangères envahissantes.

développement durable soit manifeste dans ses relations

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des engagements souscrits dans le PAA aux chapitres de la paix et de la sécurité, de la gouvernance, de la croissance économique, de l'allégement de la dette, de l'éducation et de l'accès aux nouvelles technologies, de la santé et du VIH/SIDA, de l'agriculture et de l'eau. Un rapport sur les progrès réalisés sera produit d'ici à 2005. • Progrès plus soutenus et meilleures relations bilatérales, une fois les « partenaires plus visibles » identifiés grâce à l'examen par les pairs mené dans le cadre du NPDA (un engagement du PAA du G8). • Canalisation efficace des ressources limitées des donateurs. Entre autres : capacités cohérentes au chapitre des brigades d'intervention multinationales, centres régionaux de formation à la paix, réseau continental d'alerte rapide, et capacités institutionnelles en prévention des conflits. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure définition, reconnaissance et acceptation à l'échelle nationale des normes de RSE (cadre fédéral) et consensus international plus large sur la RSE (Principes directeurs de l'OCDE). • Participation plus grande des pays en développement à l'élaboration et à l'application des normes de RSE. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure qualité de l'air dans le Sud de l'Ontario et du Québec. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la coopération et du cadre de prévision des impacts environnementaux transfrontières. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation sûre et durable des réserves pétrolières et gazières chevauchant les zones de compétence canadienne et française près de Saint-Pierre et Miquelon, comme suite à l'accord. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des espèces aquatiques canadiennes. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:F Progrès relativement aux accords et dossiers internationaux liés à la bonne gouvernance (voir le But 4 pour les autres).</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Militer en faveur d'une meilleure gouvernance internationale concernant l'eau, particulièrement avec les partenaires du Canada dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et réaliser les buts de la Déclaration du millénaire (2006). (ii) Promouvoir les intérêts du Canada à l'égard des établissements humains durables et de la bonne gouvernance en se réengageant vis à vis du Programme des établissements humains de l'ONU, en devenant membre du conseil d'administration d'ONU-Habitat d'ici à 2005 et en accueillant le Forum urbain mondial à Vancouver en mai 2006.
<p>2:G Mise en œuvre des éléments de DD du volet nordique de la politique étrangère du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Investir dans des projets comme l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique et le manuel de la technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique (en cours). (ii) Accueillir au Canada le Secrétariat du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur le DD. (2003 et en cours). (iii) Accroître la participation du Nord canadien au développement en cours de l'Université de l'Arctique, en finançant la participation des maisons d'enseignement du Nord canadien, l'enseignement et l'élaboration de cours et augmenter les inscriptions des étudiants canadiens (2004-2006). (iv) Influencer sur le deuxième Plan d'action de l'UE sur la dimension nordique, pour mettre en œuvre la Déclaration conjointe par le Canada et l'Union européenne sur la coopération nordique (2004). (v) Aider le Nord de la Russie à atteindre ses objectifs de DD, conformément à la Déclaration conjointe du Canada et de la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord.

développement durable soit manifeste dans ses relations

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • Application de la Déclaration du millénaire concernant l'eau, spécialement en Afrique. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Leadership et influence internationale plus grande du Canada sur les questions concernant les établissements humains durables et la bonne gouvernance. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Accès, par le Conseil de l'Arctique, à des recherches scientifiques pertinentes et à jour, et aux connaissances traditionnelles nécessaires pour faciliter le DD dans l'Arctique. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'initiatives qui évaluent l'impact du changement climatique sur l'Arctique et les Autochtones (engagement du SMDD pour 2002 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants canadiens qui ont un baccalauréat en études circumpolaires, enrichissement de la base d'enseignement et du réseau de personnes dans l'Arctique informées des questions de développement durable. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Buts et objectifs similaires dans les Plans d'action du Canada et de l'UE, pour faciliter la coopération dans l'exécution d'initiatives nordiques. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande capacité de la Russie de s'occuper des questions environnementales, sociales et économiques. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

BUT 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable

Les événements tragiques du 11 septembre ont dissipé toute illusion que les enjeux de sécurité pourraient effectivement être traités de façon isolée. Les événements qui surviennent à l'extérieur des frontières du Canada influent sur la qualité de vie des Canadiens. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les nations et leurs citoyens sont forcés de revoir la façon dont ils gèrent les activités, défendent les intérêts et affrontent les menaces qui interpellent l'ensemble de la collectivité.

Les risques de prolifération des armes nucléaires et des missiles à longue portée dans les régimes hostiles ou au sein de réseaux terroristes et les conflits intra-étatiques, qui constituent aujourd'hui la vaste majorité des guerres, ont fait naître de nouveaux types de menaces dans l'après-guerre froide, et l'instabilité politique, la pauvreté, la rareté des ressources et l'effondrement des systèmes écologiques aggravent la situation.

Il est de plus en plus reconnu que le développement durable (DD) et les enjeux de sécurité sont inextricablement liés. Et il est de plus en plus accepté que la sécurité ne se limite pas à l'absence de conflit, qu'une paix durable et la prospérité exigent une vision plus vaste embrassant la non-prolifération des

armes, la démocratie et les droits de la personne, les fondements de la justice et de la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, la santé humaine et la protection de l'environnement.

Le ministère des Affaires étrangères est résolu à faire progresser la sécurité humaine et à développer un système international pacifique, inclusif et fondé sur des règles, qui reflète les valeurs canadiennes et dans lequel le Canada et les Canadiens sont en sécurité. Instrument d'une grande partie des activités internationales du Canada, le ministère a une réelle occasion de promouvoir ces valeurs et d'opérer des changements mondiaux sur les plans de la sécurité internationale, du respect des droits de la personne, de la sécurité humaine, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, conditions préalables de progrès du développement durable.

L'égalité des femmes est un élément fondamental des politiques étrangère et intérieure du Canada ainsi que de sa politique d'aide au développement. Cela découle de la conviction que cette égalité est une composante essentielle de l'avancement des droits de la personne et de la démocratie, et que le développement durable et équitable ne deviendra réalité que

si les femmes participent de plain-pied aux décisions concernant ces processus et aux avantages qui en résultent. Lors de récentes consultations pancanadiennes sur l'actualisation de la politique étrangère, les Canadiens se sont massivement prononcés en faveur d'une politique qui privilégie ces valeurs clés.

Outre la contribution et le soutien actifs qu'il apporte à diverses tribunes multilatérales, comme le Réseau de la sécurité humaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, les Nations Unies et le Conseil de l'Arctique, et aux accords internationaux, le ministère des Affaires étrangères gère aussi la contribution du Canada au Programme de la sécurité humaine et au Programme de partenariat mondial. Cette dernière initiative, lancée avec la collaboration des pays du G8 et d'autres États, fournit les moyens financiers et techniques pour comptabiliser, sécuriser et, à terme, éliminer les armes et agents de destruction massive en Russie et dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique.

Le Canada a aussi joué un rôle majeur dans le Processus de Kimberley, un processus pionnier destiné à briser le lien entre les zones de conflit armé et le commerce international illicite des diamants bruts ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable des ressources naturelles dans les régions touchées par un conflit.

Conjuguer nos efforts pour la paix et la sécurité

Le ministère des Affaires étrangères, de concert avec le Comité coordonnateur pour la consolidation de la paix et le Consortium canadien sur la sécurité humaine, organise des rencontres annuelles spécialisées afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de la contribution du Canada à la paix et à la sécurité internationales. Voir le site : <http://www.humansecurity.gc.ca>

Le président de la Banque mondiale a affirmé que l'idée selon laquelle un monde riche et un monde pauvre peuvent coexister sans conséquences graves n'est pas réaliste. Nous devons examiner les causes qui sous-tendent les conflits, l'instabilité, la pauvreté et la dégradation de l'environnement.



But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>3:A Gestion efficace du Programme canadien de partenariat mondial (établi dans le cadre du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes) pour éliminer les armes de destruction massive en conformité avec les politiques et les préoccupations environnementales canadiennes, surtout en ce qui concerne le Nord canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Conclure avec la Fédération de Russie un accord bilatéral sur la destruction des armes chimiques conforme aux Lignes directrices du Partenariat sur les projets de coopération nouveaux ou élargis (2004). (ii) Fournir des fonds pour la construction des installations de destruction d'armes chimiques à Shchuch'ye, dans l'oblast de Kurgan (2003-2005). (iii) Fournir des fonds au programme de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de gérer en sécurité le combustible nucléaire irradié provenant des sous-marins dans le nord de la Russie (2003/2004). (iv) Fournir des fonds au programme russe d'élimination du plutonium (en cours). (v) Travailler avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à renforcer la sécurité nucléaire et radiologique dans l'ensemble de l'ex-Union soviétique et contribuer financièrement à ses travaux (2004). (vi) Financer des projets du Centre international des sciences et de la technologie, à Moscou, pour le recyclage d'anciens spécialistes de l'armement (2003-2008).
<p>3:B Gestion efficace du Programme de consolidation de la paix et de sécurité humaine établi pour promouvoir les objectifs de politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine. (Depuis 2000, le MAECI utilise son Programme de la sécurité humaine, doté d'un budget de 50 millions \$, pour financer plus d'une centaine de projets par année un peu partout au Canada et dans le monde.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Mener des consultations avec les ONG, le monde universitaire et au sein du gouvernement, sur les politiques relatives à des enjeux prioritaires de sécurité humaine. Appuyer des travaux de recherche et d'élaboration de politiques par des ONG et des instituts de recherche réputés (mars 2005). (ii) Développer davantage le programme de la sécurité humaine au moyen de rapports, de documents stratégiques, de résolutions, de mesures législatives, de réunions de haut niveau et de réseaux de pays de même opinion (mars 2005). (iii) Mettre de l'avant/en application les priorités canadiennes au sein de réseaux d'États de même opinion (mars 2005). (iv) Identifier et financer des projets de sécurité humaine dans des secteurs prioritaires, tant fonctionnels que régionaux (mars 2005).

droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'armes chimiques. 	<hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'armes chimiques. 	<hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Démantèlement de sous-marins nucléaires déclassés (2003-2013). 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Élimination de matières fissiles et nucléaires et sécurité radiologique. 	<hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Élimination de matières fissiles et nucléaires et sécurité radiologique. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Le recyclage d'anciens spécialistes de l'armement permet à ceux-ci de se réorienter et de trouver de l'emploi permanent dans des domaines scientifiques pacifiques. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de sécurité humaine sont mieux connus, compris et intégrés. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Au plan international, un meilleur dialogue et plus de cohérence en ce qui a trait aux enjeux de sécurité humaine. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Une adhésion et une application accrues des normes internationales relatives à la sécurité humaine. 	<hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Amplifier l'effet des mesures canadiennes en les conjuguant aux engagements politiques et financiers d'autres acteurs et donateurs. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>3:B Suite</p>	<p>(v) Engager la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions (y compris par des visites des missions) à la planification, à la programmation et au suivi en matière de sécurité humaine (mars 2005).</p>
<p>3:C Coordination internationale et leadership au niveau des politiques axés sur l'universalisation, l'application et la durabilité de la Convention d'Ottawa, le cadre international visant à apporter une solution permanente à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.</p>	<p>(i) À titre de président du Groupe de contact sur l'universalisation et important fournisseur de ressources, maintenir un rôle de leadership au plan mondial afin de consolider l'action antimines durant la période qui mène à la Conférence d'examen à la fin de 2004, y compris l'élaboration de documents et d'initiatives critiques (par ex. un plan pour influencer sur la direction de l'action antimines après 2004).</p> <p>(ii) Aider les États parties, techniquement et financièrement, à honorer leurs obligations et à respecter les délais aux termes de la Convention, surtout les pays qui sont touchés par les mines et qui n'ont pas à eux seuls la capacité de relever les défis (2004-2006).</p> <p>(iii) Maintenir le leadership international canadien en matière de destruction des stocks de mines en agissant comme co-rapporteur du Groupe permanent d'experts en destruction des stocks de mines et en fournissant de l'aide technique, matérielle et financière à des États parties qui ont signalé avoir besoin d'aide pour respecter les échéances imminentes de quatre ans.</p> <p>(iv) Intégrer graduellement l'action antimines du MAECI dans l'ensemble de ses activités et de celle des autres ministères (par ex. l'ACDI).</p>

droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité renforcée des organisations internationales, régionales et canadiennes en matière de sécurité humaine. 	<hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande universalisation de la Convention et de la norme internationale contre l’utilisation des mines AP et renforcement important de la capacité d’action antimines des États parties touchés par les mines et des organisations antimines. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Allégement des souffrances dans les communautés touchées par les mines grâce à la ratification de Convention d’Ottawa ou l’accession à celle-ci par une majorité des États touchés par les mines. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de victimes des mines et rétablissement de l’utilisation sûre et productive des terres. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la Convention d’Ottawa. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>Créer la différence</p> <p>En vertu de son engagement vis-à-vis des Amériques, le Canada a assuré un soutien technique et une contribution financière de 692 177 dollars sur une période de deux ans afin d’aider le Pérou, l’Équateur, le Honduras et le Nicaragua à détruire plus de 640 000 mines antipersonnels. La destruction de ces mines s’est déroulée en conformité avec les normes environnementales du Canada. La destruction des stocks de réserve, notamment ceux de mines en état de détérioration ou toxiques, a souvent produit d’importants bienfaits environnementaux.</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS

3:D Engagement bilatéral et multilatéral pour renforcer les droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du DD, et mise en place de mécanismes pour l'aide humanitaire internationale.

CIBLES/ACTIONS

- (i) Négocier l'élaboration d'un instrument juridique ou autre (par ex. des pratiques exemplaires) pour contrer les dangers posés par les engins non explosés (ERW), au moyen d'opérations de nettoyage, de la collecte et de la communication d'informations et d'avertissements et d'aide et de coopération volontaires (2005).
- (ii) Renforcer la participation des peuples autochtones à la formulation des politiques canadiennes et aux activités du Conseil de l'Arctique en facilitant leur engagement dans ces processus (2004-2006).
- (iii) Donner suite aux priorités stratégiques en matière d'égalité des sexes et des droits humains de la femme (2004-2006)
 - présence accrue des femmes dans les postes d'élaboration des politiques et de décision à l'ONU et dans d'autres organismes multilatéraux et internationaux;
 - nombre accru d'organismes onusiens, internationaux et multilatéraux mettant en oeuvre des initiatives d'implantation généralisée de l'égalité des sexes, y compris la mise en place de centres de coordination/conseillers de l'égalité des sexes;
 - adoption (et coparrainage plus fréquent) de résolutions pilotées par le Canada à l'ONU et dans d'autres forums multilatéraux et régionaux.

droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit

RÉSULTATS ATTENDUS

NOTES

- Les ERW sont traités d'une façon qui protège les civils et qui permet des opérations de secours ainsi qu'une reprise plus rapide de l'exploitation productive des terres.
- Politiques bien fondées et pertinentes qui mettent à contribution les connaissances et l'expérience traditionnelles des peuples autochtones du Canada.
- Les valeurs canadiennes en matière d'égalité des sexes et de droits humains des femmes sont clairement articulées dans les instances internationales.

Programme international des jeunes professionnels

Pour faciliter le transfert bilatéral des connaissances et des compétences, le ministère des Affaires étrangères a conclu des partenariats avec huit organisations afin de placer de jeunes professionnels canadiens dans des postes à l'étranger. Quelque 20 personnes sont placées chaque année dans les domaines du DD, de l'environnement et des pêches. Voir le site : www.dfait-maeci.gc.ca/youth/yji-jpi/menu-fr.asp

But 4 : Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable : Johannesburg, 2002

En 1992, Rio de Janeiro, au Brésil, a été l'hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Aussi appelée le « Sommet de la Terre », la CNUED a focalisé l'attention du monde sur les liens entre les questions sociales, économiques et environnementales. Elle a débouché sur l'Action 21, un programme d'actions devant conduire au développement durable au XXI^e siècle.

À l'occasion du dixième anniversaire du Sommet de la Terre, des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé se sont donné rendez-vous au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg en août 2002. La communauté internationale a alors passé en revue les progrès réalisés, discuté de questions relatives au DD et consolidé un plan d'action pour la pleine mise en oeuvre d'Action 21. Les négociations menées au SMDD ont abouti au Plan d'application de Johannesburg (PAJ) qu'ont entériné les gouvernements participants.

La préparation et la participation du Canada au SMDD ont été coordonnées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de concert avec Environnement Canada (EC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Des mesures ont été prises par l'entremise du

Secrétariat canadien du SMDD pour amener la société civile et le milieu des affaires à participer de près à toutes les étapes, de manière à ce que les Canadiens intéressés comprennent les objectifs et les résultats du SMDD, ainsi que les mesures de suivi à prendre. Ces efforts ont également permis au gouvernement de prendre le pouls de la société civile et du milieu des affaires.

Depuis le Sommet de Johannesburg, le Secrétariat et les ministères concernés ont analysé le PAJ et ont extrait des 602 paragraphes 46 engagements spécifiques au Canada. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont responsables au premier chef de neuf de ces engagements, énoncés dans le tableau ci-après. La présentation de ce dernier diffère de celle des trois tableaux précédents, car il a été décidé d'inclure dans les Objectifs le libellé exact des engagements du PAJ, et cela, afin de faciliter le suivi du Plan. Il convient aussi de noter que les deux ministères participeront à 24 autres engagements, exposés à l'Annexe IV, *Sommet mondial sur le développement durable : engagements auxquels le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international participent*.

Sur le plan international, le suivi du SMDD est supervisé par la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU. À sa Onzième session,

tenue en mai 2003 à New York, la CDD s'est basée sur les résultats du SMDD pour élaborer un programme de travail qui la rendra plus efficace, et davantage orientée vers la mise en oeuvre. L'ancien MAECI a participé activement à la négociation de ce nouveau programme et cycle de travail de la CDD, comme d'autres ministères fédéraux d'ailleurs, et le ministère des Affaires étrangères continuera de coordonner la participation du Canada au processus de la CDD. Au cours des deux prochaines années, à savoir 2004 et 2005, les principaux thèmes seront l'eau, l'assainissement et les établissements humains.



Logo du Secrétariat canadien
du Sommet de la terre 2002

SMDD - Qui a participé?

De nombreux secteurs de la société ont des rôles à jouer pour faire avancer les initiatives de développement durable. Le SMDD a réaffirmé la valeur de la coopération et des partenariats entre les différents secteurs et juridictions.

La délégation canadienne, qui était dirigée par le Premier ministre, comprenait des représentants du gouvernement fédéral ainsi que des représentants :

- des provinces et territoires;
- de la collectivité autochtone (Premières nations, Inuits et Métis) ;
- d'organismes non gouvernementaux s'occupant de développement et de l'environnement;
- du monde des affaires;
- des jeunes;
- d'organisations locales.



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:A Une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), sur la base de la Déclaration de Bahia.

Élaborer d'ici à 2005 une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et inviter instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques et les autres organismes internationaux et intervenants compétents à collaborer étroitement à cet effet, selon que de besoin.

Plan d'application de Johannesburg (23 b)

- (i) Contribuer à l'élaboration du contenu de cette approche et participer aux réunions annuelles du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE et aux réunions préparatoires de 2004 et 2006, de façon à s'assurer que d'ici 2020 les produits chimiques soient fabriqués et utilisés avec un minimum d'effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement.
- Le ministère des Affaires étrangères s'assure que le processus national de contribution est un processus ouvert, transparent et inclusif, qui donne à tous les ministères et aux acteurs non gouvernementaux l'occasion de participer à l'élaboration des positions du Canada et de les commenter.

4:B Un mécanisme de coordination interorganisations pour les questions liées aux océans et aux côtes.

Mettre en place, au sein du système des Nations Unies, un mécanisme de coordination interorganisations efficace, transparent et permanent pour les questions liées aux océans et aux côtes.

Plan d'application de Johannesburg (30 c)

- (i) Suite à la recommandation faite par le Canada à la réunion de juin 2003 du Processus de consultation informel de l'ONU sur les affaires maritimes et le droit de la mer, s'assurer que les rapports annuels des organismes concernés concentrent sur la façon dont ces derniers coordonnent leurs travaux relatifs aux questions débattues aux réunions antérieures et futures du Processus.

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une position gouvernementale coordonnée à l'égard de tous les aspects de la gestion des produits chimiques, et conforme à nos politiques nationales.

- La Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) remplit un rôle de coordination interorganisations pour promouvoir la coopération et la coordination relativement aux questions liées aux océans et aux côtes.

NOTES



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

4:C Application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord visant le respect, par les navires de pêche en haute mer, des mesures internationales de conservation et de gestion.

Ratifier et appliquer effectivement les accords ou arrangements pertinents des Nations Unies et, le cas échéant, les instruments connexes en matière de pêche régionale, en prenant note en particulier de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et de l'Accord de 1993 visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, ou y adhérer.

Plan d'application de Johannesburg (31 b)

CIBLES/ACTIONS

- (i) Continuer de promouvoir l'entrée en vigueur, d'ici février 2005, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (WCPFC), notamment en consultant les provinces et territoires, en participant à la Conférence préparatoire de la WCPFC, en encourageant l'engagement d'États pêcheurs clés et en envisageant la ratification par le Canada.
- (ii) Continuer de promouvoir une application effective de l'Entente des Nations Unies sur les pêches (ENUP), y compris poursuivre les objectifs canadiens à la Conférence d'examen de l'ENUP en 2006.
- (iii) Conclure d'ici septembre 2004 les négociations sur l'adhésion éventuelle du Canada à une Convention renforcée de la Commission interaméricaine du thon tropical et envisager l'adhésion du Canada, sur la base d'une participation au groupe de travail de la Convention et de discussions interministérielles sur la participation canadienne.

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Travail préparatoire bien fait pour l'entrée en vigueur de la Convention et la gestion subséquente des stocks de poissons afin d'assurer leur durabilité.
- L'ENUP est davantage appliquée et utilisée à l'échelle internationale.
- Un traité renouvelé, qui permet une meilleure conservation et gestion des stocks de poissons.

NOTES

Le droit de la mer

Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) le 6 novembre 2003. Dans le cas du Canada, cette convention a pris effet le 7 décembre 2003. Des parties importantes de cette « constitution des océans » ont trait ou se rapportent à la protection des milieux marins.



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

4:D Promotion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.

Les changements climatiques et leurs effets néfastes sont une préoccupation commune à toute l'humanité. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont de plus en plus exposés au risque de subir les effets négatifs du changement climatique et nous reconnaissons qu'à cet égard les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des sols, de l'accès à l'eau et à la nourriture et de la santé demeurent au centre de l'attention mondiale. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal instrument de la recherche d'une solution au changement climatique, une préoccupation mondiale, et nous réaffirmons notre attachement à la réalisation de son objectif ultime, à savoir la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les perturbations anthropiques dangereuses du système climatique, dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement au changement, pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour qu'un développement économique durable puisse s'instaurer, compte tenu de nos responsabilités communes mais différenciées et de nos capacités respectives. Rappelant la Déclaration du Millénaire, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entre en vigueur, de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 2002, et à commencer à appliquer les réductions prescrites des gaz à effet de serre, les États qui ont ratifié le Protocole de Kyoto engagent vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai.

Plan d'application de Johannesburg 38

CIBLES/ACTIONS

- (i) Promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto par un nombre suffisant de pays pour que le Protocole puisse entrer en vigueur (y compris la ratification de la Russie qui est essentielle, puis celles du plus grand nombre possible de Parties à la CCNUCC avant 2008).
- (ii) Amorcer au début de 2004 un processus d'élaboration d'un régime climatique mondial basé sur l'application effective du Protocole de Kyoto et l'adoption des Accords de Marrakech (conclusion prévue en 2005). Cela suppose de procéder à une analyse rigoureuse des intérêts et des options du Canada en ce qui concerne de futurs engagements.
- (iii) Soutenir une plate-forme en vue d'un dialogue stratégique informé avec d'autres pays durant la période 2003-2005, y compris les opinions/appuis à l'égard de l'architecture d'un futur régime climatique mondial doté d'une structure pour des engagements d'atténuation différenciés. Cela supposera d'appuyer la participation des pays en développement aux réunions et aux ateliers menant à la Neuvième Conférence des Parties et à la Première Réunion des Parties et par la suite, et de lancer et/ou d'intensifier le dialogue stratégique sur les changements climatiques, dans le cadre du processus de Kyoto ou à l'extérieur de celui-ci, avec des partenaires internationaux clés comme les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon.

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

NOTES

- Appui accru pour le Protocole de Kyoto - l'accord international qui établit pour chaque pays la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les options qui s'offrent à cet égard.
- Définition claire des intérêts du Canada à l'amorce des négociations sur la deuxième période d'engagements en 2005.
- Consolider la crédibilité et le leadership du Canada à la CCNUCC sur les enjeux relatifs aux pays en développement.

Synergies entre les conventions des Nations Unies

Un atelier d'experts à l'échelle gouvernementale, accueilli par le MAECI en octobre 2003, a défini les synergies éventuelles au niveau national des trois conventions des Nations Unies concernant le changement climatique, la diversité biologique et la lutte contre la désertification. Le fait de tirer parti de ces synergies renforcera la coopération à l'échelle du gouvernement du Canada et permettra d'exprimer des points de vue cohérents sur le plan international.



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:E Un régime international propre à promouvoir et à assurer le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

Négocier dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, compte étant tenu des principes directeurs de Bonn, un régime international propre à promouvoir et à assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Plan d'application de Johannesburg (44 o)

- (i) Travailler avec d'autres pays à donner aux discussions à la Sixième réunion de la Conférence des Parties en février 2004 un cadre réaliste et ciblé basé sur la clarification des questions à la réunion du 3 décembre. du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages, constitué dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. (Au SMDD, le Canada et d'autres pays se sont engagés à opérer, d'ici 2010, une réduction importante du taux actuel de perte de la diversité biologique. Les négociations sur l'accès et le partage des avantages ont pour but d'aider les pays à atteindre cet objectif.)

Le ministère des Affaires étrangères dirige avec Environnement Canada les travaux interministériels sur la question, y compris en ce qui concerne le développement des positions du Canada et les consultations avec les intervenants canadiens. Le ministère fournira des conseils sur les questions relatives à la négociation de tout nouvel accord international - y compris en ce qui concerne le contenu, la forme et l'échéancier.

4:F Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés et Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha.

Appuyer sans réserve l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés et prier instamment les partenaires de développement d'augmenter sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha.

Plan d'application de Johannesburg (90 e)

- (i) Assurer la mise en oeuvre du Cadre intégré (CI) en contribuant à l'application efficace et effective du CI à titre de donateur et mettre en oeuvre le financement de la Fenêtre II afin que le CI atteigne ses objectifs et qu'on donne suite à l'évaluation de 2003.

Le Canada a versé jusqu'ici 1,7 million \$ au Cadre intégré, et 1 million \$ en 2003 pour les activités de suivi de la Fenêtre II.

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international assure la conformité avec les autres engagements du Canada en matière de politique étrangère et de commerce international -- notamment aux termes du Traité international de la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Nations Unies) sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).
-
- Augmentation de la capacité des pays les moins avancés à participer au commerce international.

NOTES



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:G Conformément à la Déclaration de Doha, renforcement des capacités et réformes structurelles à l'OMC afin que les pays en développement récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.

Conformément à la Déclaration de Doha (CDD) ainsi qu'aux décisions pertinentes prises à Doha, nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes pour aborder les questions et préoccupations soulevées par les pays en développement au sujet de l'application de certains accords et de certaines décisions de l'OMC, notamment les difficultés et les problèmes de ressources qu'ils rencontrent dans l'application de ces accords.

Plan d'application de Johannesburg (91)

- (i) Continuer de chercher à résoudre les questions en suspens dans les négociations prescrites relativement aux questions d'application (par. 12 a) d'ici janvier 2005, la date fixée pour la conclusion des négociations prescrites, et aux autres questions (par. 12 b) dans un délai à déterminer, vu l'incapacité des ministres de réaliser des progrès à Cancun en ce qui concerne le Programme de développement de Doha.
- (ii) Investir dans le renforcement des capacités à long terme et la réforme structurelle des pays en développement, afin qu'ils récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.

4:H Accès en franchise de droit et hors contingents pour toutes les exportations des pays les moins avancés, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA).

Engager les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à chercher à atteindre l'objectif consistant à assurer l'accès aux marchés des exportations de tous les pays les moins avancés en franchise de droit et hors contingents, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

Plan d'application de Johannesburg (93)

- (i) Mise en oeuvre intégrale de l'Initiative canadienne d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. (Le Canada a lancé son Initiative d'accès aux marchés le 1^{er} janv. 2003).

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la participation des pays en développement à l'économie mondiale, par l'intégration plutôt que par l'isolement, la consolidation d'autres initiatives de développement et de l'aide facilitant l'ajustement et favorisant la croissance.

NOTES

- L'Initiative assure l'accès au marché canadien, en franchise de droit et hors contingents, de toutes les importations des PMA, sauf les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Elle augmente les possibilités commerciales des PMA et encourage les investissements dans leurs économies. Les dispositions en matière de cumul dans les règles d'origine permettent aussi à d'autres pays en développement de profiter de l'Initiative.



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

4:I Rôle renforcé de la Commission du développement durable dans le système des Nations Unies.

La Commission du développement durable devrait demeurer l'organe de haut niveau du système des Nations Unies chargé du développement durable et continuer à servir de cadre à l'examen des questions touchant à l'intégration des trois aspects du développement durable. Si le rôle, les fonctions et le mandat de la Commission tels qu'ils sont définis dans les chapitres pertinents d'*Action 21* et ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191 restent pertinents, il faudrait néanmoins les renforcer en tenant compte du rôle des institutions et organisations intéressées de manière notamment que la Commission examine et suive les progrès accomplis dans l'application d'*Action 21* et veille à la cohérence de l'application de cet instrument et des initiatives et partenariats connexes

Plan d'application de Johannesburg (145)

CIBLES/ACTIONS

- (i) Participer à la mise en place d'une structure, d'un cycle de travail et d'un programme de travail nouveaux pour la CDD au cours des 15 prochaines années, tel que convenu en mai 2003, de façon à en faire un organisme novateur et axé sur la mise en oeuvre.

Le ministère des Affaires étrangères est le ministère responsable; il travaillera étroitement avec Environnement Canada, l'ACDI, Ressources naturelles Canada et d'autres ministères, en fonction des dossiers à l'étude dans un cycle donné. Le ministère veillera à ce que le Canada soit bien représenté par les praticiens du développement durable et les agents chargés des politiques aux diverses étapes du nouveau processus.

ministères liés au Sommet mondial sur le développement

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mettre en place une Commission qui est axée sur la mise en oeuvre et qui contribue à la réalisation des objectifs d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg

La CDD abordera les ensembles thématiques suivants au cours des 14 prochaines années

2004-2005 : eau, hygiène et établissements humains;

2006-2007 : énergie pour le développement durable, développement industriel, pollution de l'air/atmosphère et changement climatique;

2008-2009 : agriculture, développement rural, terres, sécheresse, désertification et Afrique;

2010-2011 : transport, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière et un cadre décennal de programmes sur les tendances en matière de consommation et de production durables;

2012-2013 : forêts, biodiversité, biotechnologie, tourisme et montagnes;

2014-2015 : océans et mers, ressources marines, petits États insulaires en développement, gestion des opérations en cas de catastrophe et vulnérabilité;

2016-2017 : évaluation : mise en oeuvre d'Action 21, Programme pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

NOTES



Pour atteindre les buts fixés

Pour s'assurer que les deux ministères progressent de façon constante sur la voie du développement durable, il importera de rendre compte au personnel, aux intervenants, au Parlement et au public. Une base de données sur le DD a été établie pour faciliter la production des rapports que les agents doivent présenter relativement à chacun des engagements de la stratégie, et qui permet des réalignements lorsque les circonstances l'exigent.

Les progrès faits dans la réalisation des engagements d'*Action 2006* seront communiqués au personnel et au public, sous une forme abrégée, dans les Rapports ministériels sur le rendement déposés au Parlement chaque année. Un rapport annuel plus détaillé sera disponible sur le site web du développement durable : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Progress-fr.asp>.

Les deux ministères reconnaissent l'importance de développer et d'adopter des indicateurs de mesure du rendement pour aider les Canadiens à évaluer les progrès graduels sur la voie du développement durable. C'est là toutefois un défi permanent. Le ministère des Affaires étrangères joue le rôle principal quand sont négociées des obligations internationales, sauf pour ce qui est des obligations en matière de commerce international pour lesquelles est responsable le ministère du Commerce international. Outre la coordination et la promotion de la position canadienne, les deux ministères doivent prendre en compte les répercussions des obligations tant sur les autres pays à la table de négociation que sur nos relations avec les pays qui en sont absents. Comme il n'est jamais possible de prédire quels seront les acteurs, les circonstances et les résultats, il est difficile d'élaborer ou d'appliquer des critères appropriés. Les indicateurs de rendement sont plus pertinents une fois que sont déterminées les principales obligations et que l'attention se tourne vers l'application au niveau national, normalement confiée à d'autres ministères. Les deux ministères poursuivront néanmoins

leurs efforts pour établir des indicateurs de mesure du rendement dans les secteurs où ceux-ci peuvent réalistement s'appliquer à leur travail.

Comme les partenariats sont essentiels à l'efficacité du DD, il sera indispensable de soigner les relations avec les autres ministères, les autres ordres de gouvernement et avec les intervenants - dont bon nombre ont tant soutenu l'élaboration de la présente stratégie. Il importera aussi de rechercher de meilleurs moyens de faire du développement durable une prémisses fondamentale de nos relations de travail avec les autres pays et avec les organisations internationales.

Nos employés et les intervenants continuent de nous dire que le concept du développement durable n'est pas toujours facile à saisir et que la communication doit donc rester une priorité. Nous devons continuer de chercher à rendre le DD le plus concret possible et à communiquer par le plus grand nombre de moyens possible notre engagement, nos succès et les défis auxquels nous sommes confrontés.

Il est à espérer que, d'ici dix ans, les stratégies de développement durable ne seront plus requises parce que les principes en cause seront devenus un élément intégral du mode de fonctionnement de toutes les organisations et la base sur laquelle les citoyens fonderont leurs choix. Entre-temps, les ministères fédéraux doivent continuer de se concentrer sur les moyens d'améliorer leur rendement. Heureusement, il existe maintenant plus de sources fiables d'informations et de compétences concernant le développement durable, des outils plus nombreux et une information plus détaillée sur les progrès accomplis par les autres pays, les organisations internationales et le monde des affaires. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international exploiteront toutes ces avenues, tout en cherchant à innover de leur propre chef.

Profil : Ministère des Affaires étrangères Ministère du Commerce international

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) représentait le Canada à l'étranger grâce à un réseau de 270 ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats et bureaux satellites répartis dans 180 pays. Ses objectifs étaient de promouvoir la prospérité, d'assurer la sécurité des Canadiens dans le contexte mondial, ainsi que de promouvoir les valeurs et la culture canadiennes sur la scène internationale. Le 12 décembre 2003, le Gouverneur en conseil a, sur la recommandation du premier ministre, transféré certaines parties du MAECI à un nouveau ministère du Commerce international. Dans l'attente de la définition du mandat des deux ministères, il faut supposer que cette division des responsabilités n'ajoute ni n'enlève rien au mandat unique antérieur du MAECI, dont la description suit.

La Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (1985) conférait au MAECI le mandat de conduire les relations internationales du Canada, de coordonner ses relations économiques, de favoriser le développement du droit international, de promouvoir le commerce international et de venir en aide aux Canadiens à l'étranger. Quatre grands rôles en découlaient : élaborer et coordonner la politique internationale du gouvernement, promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens à l'étranger, venir en aide aux Canadiens, notamment pour le commerce, les investissements, les passeports et les services consulaires, et appuyer les autres ministères et organismes du gouvernement à l'étranger.

L'orientation stratégique imprimée au mandat et au rôle du MAECI venait des trois objectifs clés de la politique étrangère du Canada définis dans l'Énoncé de 1995 du gouvernement, *Le Canada dans le monde* :

- promouvoir la prospérité et l'emploi en favorisant le commerce international et les intérêts économiques du Canada, en maintenant l'accès aux marchés pour les biens et les services canadiens, en attirant l'investissement étranger et en faisant la promotion du tourisme au Canada;
 - protéger la sécurité canadienne dans un monde stable en recourant à la diplomatie
- pour faire échec aux menaces militaires, à l'instabilité internationale, à la dégradation de l'environnement, à l'appauvrissement des ressources naturelles, à la criminalité internationale, aux migrations incontrôlées et à la propagation de maladies pandémiques;
 - projeter les valeurs et la culture canadiennes dans le monde en défendant le principe du respect universel des droits de la personne, la mise en place de gouvernements démocratiques et d'institutions stables, la primauté du droit et le développement durable, et en faisant rayonner la culture canadienne ainsi que les produits culturels et éducatifs canadiens à l'étranger.

Dans ce cadre stratégique, le MAECI prenait en compte de nombreux facteurs externes importants qui influençaient sur ses opérations, les principaux étant l'intégration et l'interdépendance mondiales, la réduction des menaces et le terrorisme international, les attentes et les préoccupations croissantes du public, ainsi que la nature des engagements gouvernementaux à l'égard des organisations et activités internationales.

En plus de réagir à des événements extérieurs sur lesquels il n'avait aucun contrôle direct, le MAECI devait aussi participer à un très large éventail d'activités tant nationales qu'internationales dans les limites de son mandat et de ses ressources. Les deux ministères continueront à jouer le rôle majeur que jouait le MAECI dans plusieurs domaines, entre autres lorsqu'il s'agit de mieux faire connaître les liens entre les intérêts internationaux et nationaux du Canada, par exemple dans le cas des engagements souscrits au Sommet mondial sur le développement durable, de profiter des occasions qui se présentent pour relever les défis nouveaux et traditionnels, par exemple le Plan d'action pour l'Afrique, et de promouvoir l'intérêt du Canada à préserver la paix et la sécurité humaine à l'échelle internationale.

On trouvera plus d'informations sur le cadre des priorités et de la planification stratégiques du MAECI sur le site <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/mandate/sppf-fr.asp>

Résumé des consultations

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international reconnaissent l'importance de consulter les parties prenantes à leurs plans et programmes d'envergure. Des mesures ont donc été prises pour prendre en compte, dans l'élaboration d'*Action 2006*, les points de vue d'autres ministères et organismes, des provinces et des territoires, des groupes autochtones, du milieu universitaire, du monde des affaires, d'organisations non gouvernementales et de simples citoyens.

Le processus de consultation interne a commencé avec la présentation au Comité exécutif du MAECI d'un plan d'élaboration de la stratégie en janvier 2003. Cette présentation a été suivie en février d'un atelier auquel ont participé 32 représentants de divers secteurs au sein du ministère. Le programme comportait une évaluation d'*Action 2003*, un examen des questions, ainsi que des recommandations relatives aux priorités du ministère. Le Groupe de travail sur le développement durable a passé en revue les résultats de l'atelier, mais ceux-ci n'ont pas été rendus publics.

En avril, 18 intervenants de l'extérieur ont participé à un atelier de 3/4 jour à Ottawa. Bon nombre des organisations représentées avaient déjà été consultées au sujet de la stratégie antérieure. La base de connaissances sur le développement durable était impressionnante, tout comme les progrès de DD réalisés par les diverses organisations représentées à l'atelier. Fait intéressant, les recommandations de ce groupe ressemblaient beaucoup à celles faites par les participants internes.

Un projet de stratégie a été élaboré à la lumière des recommandations des deux groupes, de discussions axées sur des objectifs lors de réunions du Groupe de travail sur le

développement durable et de bon nombre de rencontres individuelles avec des personnes oeuvrant dans des secteurs spécifiques. Après l'avoir fait circuler dans l'ensemble du ministère, le projet de stratégie a été soumis à l'approbation du Comité exécutif à la fin de juillet. Il a ensuite été affiché sur le site web du ministère à des fins de consultation en août et en septembre. En comptant les personnes qui ont participé à l'examen des questions, le nombre d'intervenants invités, par courriel ou par lettre, à commenter le projet s'élève à 661 personnes.

Un deuxième projet a ensuite été élaboré à la lumière des commentaires recueillis lors des consultations publiques et des discussions internes; après avoir été largement diffusé à l'interne et avoir subi des révisions, il a été soumis à l'approbation du ministre en octobre.

Des consultations avec les autres ministères se sont poursuivies tout au long du processus. En plus de procéder à des consultations sur une présentation et un langage uniforme en ce qui a trait aux initiatives sur la responsabilité sociale des entreprises et sur le développement durable dans les opérations gouvernementales, le ministère a discuté d'autres aspects communs lors de consultations tenues à Industrie Canada et au ministère des Finances.

En raison de ces consultations, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont confiants qu'*Action 2006* intègre les intérêts d'un large éventail d'organisations et d'individus, des secteurs public et privé. Les deux ministères sont reconnaissants à tous les groupes et individus qui ont pris le temps de participer à l'élaboration du projet. *Action 2006* est un document plus stratégique par suite de leur contribution.

Glossaire

Action 21 : Plan adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et visant à rendre le développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

Autres stratégies ministérielles : Voir le site de la Commissaire à l'environnement et au développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Banques multilatérales de développement : Les banques multilatérales de développement sont des institutions qui fournissent un soutien financier et des conseils professionnels à l'appui d'activités de développement économique et social dans des pays en développement. (Voir <http://www.banquemondiale.org/>).

Changement climatique : Réchauffement de l'atmosphère terrestre dû à l'augmentation de la concentration de certains gaz absorbant le rayonnement terrestre et retardant ainsi la perte d'énergie vers l'espace.

Commissaire à l'environnement et au développement durable : La Commissaire a pour mandat d'aider à exécuter les fonctions reliées à l'environnement et au développement durable; elle doit faire rapport annuellement à la Chambre des communes sur les aspects environnementaux de développement durable et elle doit contrôler et rapporter les succès des ministères à atteindre leurs buts de développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Conseil de l'Arctique : Le Conseil de l'Arctique, un forum intergouvernemental de haut niveau, a été établi en 1996 au Canada pour discuter des questions et des défis auxquels font face les gouvernements et les peuples de l'Arctique. (Voir <http://www.arctic-council.org/index.html>).

Déclaration de Bahia : Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS), Salvador, Bahia, Brésil, 15-20 octobre 2000. Les pays ont réaffirmé leur volonté de mettre en pratique la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ont réitéré leur volonté d'appliquer les dispositions du chapitre 19 d'Action 21. (Voir <http://www.who.int/ifcs/Documents/Forum/ForumIII/>)

Déclaration de Doha : La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle tenue en novembre 2001 à Doha, Qatar, renferme des mandats en vue de négociations sur une gamme de sujets, et d'autres travaux, y compris les questions concernant la mise en œuvre des accords de l'OMC en vigueur. (Voir http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm)

Développement durable : Le développement durable prend en compte les considérations sociales, économiques et environnementales dans le choix des objectifs et la conduite des affaires d'une organisation. Il suppose aussi d'élargir l'horizon de la planification afin d'englober les besoins des générations actuelles et futures. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c808me.html>).

Écologisation des activités gouvernementales : Projet visant à fixer des lignes directrices pour tous les ministères fédéraux sur la manière d'intégrer les aspects environnementaux à la gestion de leurs activités. (Voir <http://www.ec.gc.ca/eog-oeg/ems/directions/dfreq.htm>).

Évaluation environnementale : L'évaluation environnementale (EE) est un outil utilisé pour aider les décideurs à prendre en considération les effets environnementaux des projets proposés.

G8 : Le G8 réunit régulièrement les dirigeants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Russie, de l'Union européenne et du Canada. (Voir <http://www.g8.gc.ca/>).

ISO 14000 : La série ISO 14000, une initiative de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), est un ensemble de normes consensuelles volontaires élaborées pour aider les organisations à réaliser des progrès environnementaux et économiques grâce à la mise en place de systèmes de management environnemental efficaces. (Voir <http://www.iso.ch/iso/fr/ISOOnline.openpage?firstTime=true>).

Lentille DD : La lentille DD est un outil analytique conçu pour améliorer la durabilité des politiques et des programmes, et reposant sur les principes directeurs exposés dans les annexes disponibles. Cet outil est un moyen systématique d'évaluation des politiques et des programmes; il identifie les outils conçus pour des fins spécifiques et fournit un cadre permettant de faire rapport de façon conséquente.

ONU-Habitat : Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-HABITAT, est l'organisme des Nations Unies responsable des établissements humains. Il a reçu de l'Assemblée générale le mandat d'œuvrer en faveur de villes durables aux plans social et environnemental afin de fournir un logement convenable à tous. (Voir <http://www.unhabitat.org/>).

Plan d'action pour l'Afrique : Le Plan d'action pour l'Afrique du G8 a été élaboré en 2002 à l'appui des priorités établies dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, un plan africain visant à libérer le continent du joug de la pauvreté. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/afrika/afrika_action_plan-fr.asp).

Plan d'application de Johannesburg (voir aussi le Sommet mondial sur le développement durable) : Le Plan d'application, adopté au SMDD en 2002, précise les mesures à prendre dans des secteurs spécifiques du développement durable.

Priorités stratégiques du MAECI : Les priorités stratégiques guident les actions et les politiques du ministère. (Voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/mandate/sppf-fr.asp>).

Processus de Kimberley : Le Processus de Kimberley, lancé en mai 2000, est une initiative internationale qui vise à briser le lien entre le commerce légitime des diamants et les diamants de la guerre. (Voir <http://www.kimberleyprocess.com/>).

Programme de la sécurité humaine : Le Programme de la sécurité humaine du MAECI est l'un des mécanismes proactifs qu'utilise le Canada pour prendre en compte les dimensions humaines de la mondialisation. (Voir <http://www.humansecurity.gc.ca/psh-fr.asp>).

Programme de partenariat mondial : En 2002, au Sommet de Kananaskis, les dirigeants du G8 se sont unis pour lancer le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/global_partnership/menu-fr.asp).

Protocole de Kyoto : En décembre 1997, le Canada et plus de 160 autres pays se réunissaient à Kyoto, au Japon, et convenaient de réductions des émissions de gaz à effet de serre. L'accord qui précise ces réductions ainsi que les options qui s'offrent aux pays pour les réaliser est connu sous le nom de Protocole de Kyoto. (Voir <http://unfccc.int/resource/convkp.html>).

Rapport ministériel sur le rendement :

En 1996, la Partie III du Budget des dépenses a été divisée en deux rapports : les Rapports ministériels sur le rendement présentés à l'automne et les Rapports sur les plans et les priorités, soumis au printemps. Les Rapports sur le rendement font état des résultats obtenus et aident les parlementaires à évaluer les plans et les priorités des ministères pour les années financières à venir. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/pr_2001/menu-fr.asp).

Responsabilité sociale des entreprises :

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) désigne généralement la conduite d'une entreprise d'une façon qui répond aux attentes éthiques, juridiques, commerciales et/ou publiques de la société dans des domaines complexes comme la préservation des droits fondamentaux des travailleurs, la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic d'influence, et la contribution au respect des droits de la personne.

Sécurité humaine : La sécurité humaine est une approche de politique étrangère axée sur les personnes, qui reconnaît que la stabilité durable est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie - et que les citoyens ne sont pas protégés des menaces d'atteintes violentes à leurs droits, à leur sécurité et à leur vie. (Voir <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp>).

Sommet des Amériques : Le Sommet des Amériques réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère occidental membres de l'Organisation des États américains pour discuter de questions d'intérêt commun, rechercher des solutions et élaborer une vision commune du futur développement de la région. (Voir <http://www.summit-americas.org/default.htm>).

Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) (voir aussi le Plan d'application de Johannesburg) : Sommet international tenu en 2002 pour passer en revue la mise en oeuvre d'Action 21 et les autres recommandations du Sommet de Rio de 1992, ainsi que pour décider de nouvelles initiatives. (Voir <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21t ext.htm>).

Système de gestion de l'environnement :

Système encadrant le contrôle du rendement environnemental d'une organisation et la production des rapports connexes.

Acronymes

AC	Administration centrale (MAECI)
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ALENA	Accord de libre échange nord-américain
ANACE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
AP	Antipersonnel (mines)
APD	Aide publique au développement
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
ARF	Forum régional de l'ASEAN
CA	Conseil de l'Arctique
CCC	Corporation commerciale canadienne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDD	Commission du développement durable (Nations Unies)
CdP	Conférence des Parties à la Convention (Nations Unies)
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CI	Cadre intégré
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
DD	Développement durable
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Nations Unies)
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EC	Environnement Canada
EDC	Exportation et Développement Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
ENUP	Entente des Nations Unies sur les pêches
ERW	Engins non explosés
ESS	Direction des politiques environnementales et des stratégies de développement durable (MAECI)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Nations Unies)
G8	Groupe des huit (Groupe qui réunit les dirigeants des huit pays les plus développés : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon, France, Italie, Canada, Russie)
GC	Gouvernement du Canada
IDM	Institutions de développement multilatérales
ISO	Organisation internationale de normalisation
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDP-AC	Bureau canadien du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MAECI)
NACEC	Commission nord-américaine de coopération environnementale
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAA	Plan d'action pour l'Afrique
PAdJ	Plan d'application de Johannesburg
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RdP	Réunion des parties
RNCan	Ressources naturelles Canada
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SDD	Stratégie de développement durable
SGE	Système de gestion environnementale
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SPEA	Stratégie de protection de l'environnement arctique
UE	Union européenne
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Convention
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques